

Où placer le concours de recrutement (CAPEPS externe)

Analyse de la proposition d'un concours en licence

ou de l'admissibilité en Licence / admission en master

SNEP-FSU, Christian Couturier-Claire Pontais, février 2018

Le SNEP a toujours été fortement impliqué sur le dossier de la FDE car la qualité de la formation des enseignants est un enjeu déterminant pour la bonne marche de l'Ecole. Lors de la « mastérisation » (version 1 sous Sarkozy et version 2 sous Hollande), la formation des enseignants d'EPS a souvent été citée comme un modèle. Las, à chaque réforme, elle a été dégradée. Elle est aujourd'hui moins bonne qu'il y a dix ans. C'est le constat majoritaire des enseignants qui accueillent les stagiaires. Nous ne voulons pas qu'elle soit une nouvelle fois malmenée par une réforme pilotée comme toutes les autres pour l'École : une baisse des moyens alloués et donc une baisse des volumes de formation et une vision idéologique partisane.

Ce que nous appelions de nos vœux il y a maintenant 10 ans, est toujours d'actualité. Snep http://www.snefsu.net/fde/formation_master.php

Le temps de formation des enseignants, compte tenu des enjeux, des objectifs, des connaissances scientifiques et pratiques à acquérir, des postures à construire (réflexivité, analyse de pratiques...) devrait augmenter de façon importante. Rappelons que nous formons des cadres A « concepteurs » de la fonction publique d'Etat. Or le volume de formation a baissé d'environ 40% en 10 ans. Dans le même temps les exigences ont augmenté : formation à la recherche, tronc commun qui prend le pas sur les enseignements disciplinaire, temps de stage en M2 trop important, etc.

Il faut penser la formation sur 6 années : la licence, avec des stages d'observation pour commencer à sensibiliser aux problèmes de l'enseignement, le master avec des stages de pratique accompagnée, et une année d'entrée dans le métier, en responsabilité, sur un volume ne dépassant pas le tiers de temps pour avoir le temps de se construire des outils professionnels personnalisés et d'avoir des compléments de formation. Nous avons détaillé ce modèle dans nos écrits. Il s'accompagne de pré-recrutements pour étudier dans de bonnes conditions (sans contrepartie immédiate devant élèves), sur concours selon nous, dès que possible dans le cursus (L1, L2). Un développement réel de la FPC doit compléter ce dispositif.

Nous voulons ici discuter de la place du concours qui suscite beaucoup de prises de positions. Sa place actuelle est un problème, mais la changer n'offre que 2 possibilités : ou plus tard, en M2, ou plus tôt, en L3, en clair, avant ou après le master. Les différents scénarii avaient été étudiés, notamment par D. Filâtre ([rapport Filâtre 2009](#)).

De nombreuses voix se font entendre aujourd'hui pour tenter d'imposer le concours en L3. Le ministre n'a pas exclu cette possibilité mais semble se tourner (à confirmer dans les semaines qui

viennent) vers admissibilité L3/admission M2. L'une ou l'autre solution lui conviennent : dans les deux cas, elles lui permettent de mettre les jeunes plus tôt sur le terrain, en responsabilité : économie de postes ! Etudions les deux cas.

Un concours en troisième année de licence

1. Deux arguments principaux

Les partisans du concours en L3 avancent souvent deux arguments : permettre à des jeunes de milieux populaires d'accéder au métier et « se débarrasser » au plus tôt du concours pour faire un « vrai » master.

L'accès au métier

Compte tenu de ce que l'on sait des orientations des jeunes issus des milieux populaires, la L3, c'est déjà trop tard. Pour leur permettre de réussir, il faudrait des aides pour étudier plus tôt, soit des allocations spécifiques, soit des pré-recrutements. Ce que nous appelons « pré-recrutement » est différent de ce qui se passe actuellement. Prérecruter n'est pas offrir un « petit boulot » contre rémunération (EAP), il s'agit de proposer un concours ouvrant à un statut « d'élève-professeur ». Le pré-recrutement permet alors de se consacrer aux études en étant rémunéré, le plus tôt possible. C'est un système connu qui existe ou qui a existé dans plusieurs fonctions publiques et dans l'enseignement (les IPES ou l'ENS...). Le principe des pré-recrutements n'est bien entendu pas contradictoire avec le développement des bourses et allocations qui existent déjà. Dans le cadre de pré-recrutements pour étudier, les lauréat-es pourraient s'engager à suivre de véritables options pré-professionnelles dès la licence.

Un « vrai » master ?

Affirmer qu'en se « débarrassant » du concours en le mettant en L3 pour avoir ensuite un « vrai » master, ne donne – dans le contexte d'aujourd'hui - strictement aucune garantie sur la formation. Si c'est l'université qui pilote, il n'y aura, autonomie des universités oblige, aucun cadrage. Si c'est l'employeur qui pilote, ils seront sur le terrain dès le M1.

2. Quels contenus de concours ? Quel master ?

Dans le contexte actuel un concours en licence ne pourra se faire que sur des critères « académiques ». Sauf exception, les disciplines universitaires « académiques » ne correspondent pas aux disciplines scolaires. Si une licence de math peut donner quelques garanties sur les connaissances en math en fin de licence, qu'en est-il pour les disciplines « composées » (histoire-géo, SVT, technologie, etc...) et pire pour des disciplines scolaires qui n'ont aucun prolongement universitaire comme l'EPS. Le futur employeur, car c'est bien l'employeur qui organise le concours, va donc sélectionner des personnes sur des critères qui n'auront rien à voir avec leur future professionnalité. C'est pour le moins intrigant.

Que peuvent être ces critères académiques pour l'EPS ? Dissertation d'histoire ? De sciences diverses ? Écrit, oral ? Et les APSA dans tout ça, vu la faiblesse des enseignements pratiques aujourd'hui, on peut s'inquiéter. Mais admettons : tout sera fait en master ?

Ce que prévoit le ministère, c'est de généraliser l'expérience des masters en alternance initiée à Créteil. Les recruté.es enseigneraient en M1 en responsabilité totale, un mi-temps ou un tiers temps, sans aucune formation professionnelle. Même après avoir fait un ou deux stages en licence, dans l'état actuel des choses, c'est notoirement insuffisant. Il ne restera alors qu'un demi-master, soit aujourd'hui à peine 400 heures pour former les enseignants dont la France a besoin. Si le sujet n'était pas très sérieux, on pourrait en rire. On pourrait imaginer pour compenser un accompagnement très renforcé où les étudiant-es seraient suivis et encadrés par des formateurs, mais le suivi des stages est extrêmement couteux en heures et on sait ce qu'il en est aujourd'hui.

Par ailleurs, le fameux « bachotage » (souvent critiqué sans précaution ni analyse) se fera forcément en L3, pour préparer le concours : on ne passe pas un concours sans se préparer. Donc, décaler le concours, c'est juste décaler l'année de préparation. Sauf à se contenter d'un QCM, ça ne résoudra rien de ce qui est critiqué. Les questions fondamentales sont celle du contenu des épreuves et celle des attendus du concours, la manière de noter, etc.

3. Quelles seront les conséquences sur le cursus Staps ?

Faisons le compte : la première année est devenue une année de sélection (*a minima* le premier semestre de L1). La L2 permet aux jeunes de choisir une filière (sachant que la filière éducation-motricité a été marginalisée dans beaucoup d'endroits en fonction des pouvoirs locaux). Donc, ni la L1, ni la L2 ne garantissent un véritable début de formation pour les futur.es enseignant.es. La L3, qui marque aujourd'hui le véritable commencement de la formation, deviendrait alors une année de prépa concours, avec un risque encore plus grand de bachotage sur des connaissances limitées (ou au contraire de culture générale peu liée au métier). Amélioration de la formation ? Vraiment ?

4. Autres problèmes non réglés par le concours en L3

- La politique de recrutement

Fluctuante, elle peut varier radicalement en fonction des alternances politiques. Comment fonctionneraient des masters qui pourraient, d'une année à l'autre, voir leurs effectifs varier considérablement en fonction des postes offerts au concours ? Chute du nombre d'étudiants-en cas de gel des postes augmentation brusque l'année suivante ? On comprend bien l'objectif d'avoir peu de titulaires à l'université et beaucoup de formateurs temps partagés... Bien sûr le gouvernement pourrait anticiper et programmer des postes sur plusieurs années : ça fait 30 ans qu'on le demande... sans succès.

- L'itinéraire des « recalé.es »

On l'a constaté : un échec au concours , voire plusieurs, ne décourage pas l'étudiant.e de se représenter. Que ferait un collé au concours ? Redoubler la L3, sans passer les examens... ou bien aller en master : mais quel master puisque la sélection à l'entrée est devenue effective ? Reste donc à bricoler quelque chose, une année de transition ou de rattrapage. Pourquoi pas, mais avec quels moyens ? Porte ouverte aux préparations privées ? Bref le concours en L3 ne règle rien des parcours étudiants.

Dans le cadre de notre proposition d'un pré-recrutement pour étudier, les cursus restent ouverts (cf. les candidats libres de l'ENS), les étudiants qui le souhaitent peuvent continuer leurs études et obtenir un master, ouvrant sur le professorat, mais aussi d'autres métiers de niveau équivalent.

- Les déjà titulaires d'un master

Autre problème de taille potentiel pour l'ensemble des CAPES, où une large majorité de jeunes qui se présentent ont déjà un master. Si le concours était situé en fin de L3, sur des critères exclusivement académiques (obligatoirement), celles et ceux qui ont un parcours plus avancé dans le supérieur seraient avantagés. Autrement dit, la proportion d'étudiant.es issu.es directement de L3 reçu.es au concours serait potentiellement faible, réduisant à néant les arguments du type : plus le concours est tôt, plus les jeunes issus de classes populaires ont des chances. En EPS, on augmenterait également le nombre d'étudiant.es issus des autres filières STAPS se présentant au CAPEPS (dont il faudrait d'ailleurs changer le nom puisqu'il ne serait en rien un « certificat d'aptitude professionnelle ») puisqu'encore une fois seules des connaissances factuelles et théoriques, de culture générale, pourraient être validées.

- La pression sur les enseignants

En licence : Si d'aventure un étudiant néglige sa licence au profit de la préparation concours, est-ce qu'on va la lui donner ? Auquel cas, le concours vaut licence ? Bref, les problèmes actuels du master sont juste décalés en Licence. Ce qui change, c'est qu'on a sélectionné à l'entrée en master, qui plus est sur la base d'un concours organisé par l'employeur, c'est-à-dire pas sur des critères universitaires... *En master* : Quid des recalés du master ? La pression vécue actuellement se poursuivrait, renforcée par le fait que les étudiants seraient stagiaires pendant deux ans (le salaire serait suspendu en cas de redoublement ?).

Bref, n'allons pas plus loin. Un concours d'entrée en L3 donne la main à l'employeur encore plus tôt qu'aujourd'hui (quel poids du rectorat, de l'inspection - donc du formatage institutionnel - dans les masters ?), ouvre sur l'intervention en responsabilité une année plus tôt, avec encore moins de formation, génère des problèmes de gestion des flux en master, de validation du master, oblige à créer de nouveaux parcours de « rattrapage », en cas d'échec en licence, en cas d'échec en première année de master, en cas d'échec en seconde année.

Au bout de quelques années, on dira que c'est intenable et... qu'il vaudrait mieux supprimer les concours ! In fine, celles et ceux qui militent aujourd'hui contre la fonction publique (assez cyniquement d'ailleurs puisqu'ils ont pour la plupart bénéficié de la protection des statuts offerts par les concours), auront gagné, au seul profit des héritiers. C'est sans doute ce qui est visé... c'est contre quoi nous nous battons.

Admissibilité en L3, admission en M2

La deuxième solution envisagée par le ministère et portée par J. Ginestie, qui pilote le réseau des ESPE, est celle d'une admissibilité en L3, suivie d'une admission soit en M1, soit en M2. La logique du master est la même : une alternance dès le M1 qui permet de mettre les étudiants-contractuels devant élèves. Notons un problème lié à ce schéma en plus de ceux vu pour le concours en L3 (quota retenu d'admissibles, variations possibles d'une année à l'autre, master réservé à ceux qui

sont reçus au concours, obligation de suivre le schéma admissibilité /admission pour tous, et de repasser un master y compris les déjà titulaires d'un master...) : le statut des lauréats : ne pouvant être fonctionnaires – stagiaires, ils ou elles auront un statut privé : tout jeune qui entre dans le métier passe donc par la case précarité.

Les contenus des concours seraient revus pour être uniquement « professionnels ». Nous savons que dans le contexte actuel, la tentation d'un « entretien d'embauche », piloté uniquement par l'EN sera très fort. Là aussi on aura beau jeu de dire que les concours ne servent à rien.

Les masters sont d'ores et déjà annoncés par les tenants de cette proposition comme « modulaires », avec un tronc commun et des modules à la carte pour régler le problème des parcours antérieurs. Le mot est à la mode. Mais la logique est, comme partout : baisse des coûts et adaptation à des exigences moindres.

Que faire ? Quatre problèmes à résoudre dans tous les cas :

Quelque soit la réforme qui va nous être proposée, il faudra revendiquer sur 5 plans

- Si l'on veut attirer de nouveaux publics vers l'enseignement, il faut des pré-recrutements tôt dans la scolarité sans contrepartie de travail (qui prend sur le temps d'étude) pour permettre notamment aux jeunes issus des CSP défavorisées de faire des études dans de bonnes conditions.
- Durant les études, il faut diminuer au maximum (supprimer selon nous) le temps d'enseignement en totale responsabilité. Nous préférons la logique de « pratique accompagnée » (sous toutes ses formes, co-intervention, etc.), pour que l'expérience puisse être guidée et problématisée. Un temps d'enseignement en responsabilité, a fortiori un mi-temps, absorbe toute l'énergie du débutant, au détriment de la formation didactique et pédagogique, pourtant nécessaire. Le signal donné par une mise sur le terrain tôt est malheureusement une dénégaration de haut niveau de formation nécessaire : ça dit clairement « il suffit de faire, d'apprendre sur le tas ! ». Bref, une dévalorisation du métier.
- Il faut concevoir des concours « intelligents » qui permettent de sélectionner réellement des cadres concepteurs de rang A. Allier de façon intégrée, dans des épreuves repensées, connaissances requises et aptitudes à enseigner. La réflexion sur les exigences du concours doit être concomitante d'une réflexion sur les exigences du master.
- Repenser l'entrée dans le métier, l'accompagnement nécessaire qui actuellement n'a pas les moyens de fonctionner.
- Développer la formation de formateurs (tuteurs compris), en lien avec la recherche.